



COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Les Veys*)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2024/05 Domaines de compétences par thèmes – Emploi-formation professionnelle – Validation du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentan-les-Maraix (*Les Veys*), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal **MARIE**, Pierre **VOGT**

Pour les conseillers départementaux

Hedwige **COLLETTE** (*pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Benoît **FIDELIN**, Patrick **THOMINES** (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*)

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélie GIGAN*)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Miche MAUDUIT*), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville – *pouvoir de Laurent HUET*), Aurélien **MARION** (Appeville), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux – *pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT*)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELOT**, Sylvain **LETOUZÉ**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**, Marianne **ROZET**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Maryse **LE GOFF**, Martine **LEMOINE**, Thierry **LETOUZÉ**, Hervé **MARIE**, Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs

Soit un quorum de 32 membres sur 58

CS 2024/05 Domaines de compétences par thèmes – Emploi-formation professionnelle – Validation du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le code général de la Fonction publique, notamment son article L313-1,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la délibération CS 2023/01 approuvant le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023,

Le président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que le Comité syndical a approuvé la création d'emplois permanents et non-permanents au cours de l'année écoulée rendant, par conséquent nécessaire la mise à jour du tableau des effectifs de la structure arrêté au 1^{er} janvier 2024,

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024 joint en annexe.
- **AUTORISE** le président à signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 29 avril 2024
Benôit FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

Tableau des effectifs du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Réactualisation du tableau des effectifs du Parc naturel régional
À compter du 01/01/2024

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus			Non pourvus	Observations	
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre			Motif
DIRECTION									
Directeur des Établissements publics de 10 à 20000 habts	Fonctionnelle	1	1	1				Un seul des trois postes à vocation à être réellement occupé en fonction de la position statutaire de l'intéressé(e) – Depuis le 1er déc 21, poste pourvu par détachement sur emploi fonctionnel	
Attaché hors classe	A	1	0				1		
Ingénieur principal	A	1	0	1					
POLE PILOTAGE ET STRATÉGIE									
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus			Non pourvus	Observations	
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre			Motif
FILIÈRE CULTURELLE									
Attaché territorial de conservation du patrimoine	A	1	1	1				Chargé de mission « mobilisation & exemplarité »	
FILIÈRE TECHNIQUE									
Ingénieur principal	A	2	1	1			1	Pourvu : Chargé de mission « Géomatique – SI » Vacant : Chargé de mission « Transition »	
Ingénieur	A	1	1			1	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique	Poste créé le 18/01/2022 en contrat de projet pour « la requalification de la Tourbière de Sèves »	
POLE BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES EN EAU									
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus			Non pourvus	Observations	
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre			Motif
FILIÈRE ANIMATION									
Animateur	B	1	1			1	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique	Emploi non permanent (Contrat de projet) pour animation EEDD sur RNN	
FILIÈRE CULTURELLE									
Conservateur territorial du patrimoine	A	1	1		1			Conservatrice de la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0				1	Vacant : Conservateur de la RNN de Beauguillot à la retraite, remplaçant sur un autre grade	
FILIÈRE TECHNIQUE									
Ingénieur principal	A	1	0				1	Vacant : mise à la retraite	
Ingénieur	A	4	3,90		1	3	Emploi permanent : Art L332-8 2° du code général de la fonction publique Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique	CDI : Responsable/pôle biodiversité et ressources en eau CDD : « Chargée de mission Natura 2000 » CDD : « Chargée de mission élevage et zone humide » Contrat de projet : « Chargée animation, bassin versant, littoral et qualité de l'eau »	
Technicien ppal 1ère cl	B	2	2	2				Conservatrice de la RNN de Beauguillot Chargé des suivis scientifiques RNN de Beauguillot	
Technicien ppal 2ème cl	B	1	1	1				Gestionnaire du site ENS Ponts d'Ouve, animateur nature	
Technicien	B	2	1,80			2	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique	Contrats de projet : - Chargée de mission zones humides et milieux aquatique - Animateur site ENS Ponts d'Ouve	
Adjoint technique	C	4	3,67	2		1,67	Emploi non-permanent : Art L332-23 1° du code général de la fonction publique	Agent d'entretien du site de l'ENS Ponts d'Ouve (dont un non titulaire) Un non titulaire pour les 2 RNN de 8 mois Agent d'entretien des espaces de la RNN de Beauguillot	
POLE PROMOTION DU TERRITOIRE & SENSIBILISATION DES HABITANTS									
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus			Non pourvus	Observations	
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre			Motif
FILIÈRE ADMINISTRATIVE									
Attaché territorial	A	1	0					Accusé de réception en préfecture 050-25502552-20240326-DELIB_CS2024_05-DE Date de transmission : 20/04/2024 Date de réception en préfecture : 30/04/2024 en attente révision Charte et	
Adjoint administratif ppal 1ère cl	C	1	0,80	1				Assistante de communication et gouvernance	

FILIÈRE ANIMATION															
Adjoint d'animation ppal 2ème cl	C		1		1				1	Chargé de projet éducatif, EDD, accueil, animation					
FILIÈRE CULTURELLE															
Attaché territorial de conservation du patrimoine	A		1		1				1	Chargé d'information, de la presse et de la mobilisation du public					
Adjoint du patrimoine ppal 2ème cl	C		1		1				1	Responsable accueil et animation MDP					
Adjoint du patrimoine	C		1		1				1	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique Contrat de projet : Chargée d'accueil MDP et de projet					
POLE AMÉNAGEMENT, CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT															
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus				Non pourvus	Observations						
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD									
						Nombre	Motif								
FILIÈRE CULTURELLE															
Adjoint du patrimoine ppal 2ème cl	C		1		1					Chargé de mission tourisme durable					
FILIÈRE TECHNIQUE															
Ingénieur principal	A		1		1					Responsable/pôle aménagement, développement et cadre de vie					
Ingénieur	A		1		1										
Technicien	B		2		2				1	Emploi non-permanent : Art 3.II loi n°84-53 du 26/01/1984 Chargé de l'itinérance, de la valorisation des patrimoines et de la publicité Technicien Bocage					
POLE RESSOURCES															
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus				Non pourvus	Observations						
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD									
						Nombre	Motif								
FILIÈRE ADMINISTRATIVE															
Attaché territorial	A		1		0				1	Poste gelé en attente d'évolution organisationnelle sur fonction financière (nota : mutualisation avec le Parc des Boucles de la Seine)					
Rédacteur territorial ppal 2ème cl	B		3		2				1	Emploi permanent : Art L332-8 2° du code général de la fonction publique 1 Poste vacant : Chargée de gouvernance Adjoint au RAJ					
Adjoint administratif ppal 1ère cl	C		2		1,90				1	Emploi permanent : Art 332-8 2° Assistante de Direction Gestionnaire RH					
Adjoint administratif ppal 2ème cl	C		2		1,90					Gestionnaire budgétaire et comptable Assistante comptable et administrative					
FILIÈRE TECHNIQUE															
Adjoint technique	C		1		1					Agent d'entretien des locaux					
Postes permanents non ciblés ou support à des actes GRH et poste hors cadre															
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus				Non pourvus	Observations						
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD									
						Nombre	Motif								
Adjoint administratif ppal 1ère cl	C		1		0				1	Poste vacant depuis plus de 3 ans					
Animateur ppal 1ère cl	B		1		0					1	Poste support d'un CLD				
Technicien	B		1		0					1	Poste vacant suite à une promotion interne				
Ingénieur	A		4		1					3	2 postes vacants suite à des mobilités, un poste vacant suite à une promotion interne et un agent en disponibilité de droit.				
Postes non permanents non ciblés ou support à des actes GRH et poste hors cadre															
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus				Non pourvus	Observations						
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD									
						Nombre	Motif								
Ingénieur	A		1		0				1	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique Contrat de projet : « Chargée mission recomposition du littoral », recrutement en interne					
Ingénieur	A		1		0					1	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique Contrat de projet : Chargé de mission révision Charte				
Adjoint administratif ppal 1ère cl	C		1		0					1	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique Contrat de projet : Optimisation RH				
TOTAL GLOBAL			54,00		34,97						21,00	3,00	12,67		16,00

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240326-DELIB_CS2024_05-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024